



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
VERSAILLES

TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES
à compter du 01/01/2025 - L.n°2023-1059 du 20 nov. 2023

DES SAISIES PÉNALES DE FONDS DE COMMERCE

Les documents à joindre dans le cadre d'une saisie pénale de fonds de commerce:

- Deux exemplaires du bordereau d'inscription dûment complétés
- Copie de la décision définitive ayant ordonné la saisie